



Echos du CTEP de l'IRSTEA du 3 juin 2014

Cette note a pour but de vous informer des principales discussions qui ont eu lieu au Comité Technique Etablissement Public (CTEP) du 3 juin. Ce n'est pas un compte-rendu exhaustif de la réunion mais un résumé de ce que vos représentants (SUD-Recherche-EPST, FO, CGT) en ont retenu.

L'ordre du jour comportait 11 points :

1. Approbation des procès-verbaux des CTEP des 4 et 19 avril, des 5 et 30 septembre, du 13 novembre 2013
2. Examen des suites données aux questions traitées et aux avis émis lors des précédentes réunions
3. Astreintes / contraintes - **information**
4. Plan de formation et budget formation 2014 - **avis**
5. Bilan social 2013 - **débat**
6. Règlement intérieur SST - **avis**
7. Réduction des mandats des instances au 31/12/2014 - **avis**
8. Politique de sites - **information**
9. Bilan du nouveau régime des frais de déplacement – **information**
10. Projet comité d'éthique avec l'IFSTTAR – **information**
11. Perspectives de recrutement second semestre 2014 (dont ratios pro/pro) - **débat**

Point 1 : Approbation des 5 procès-verbaux des CTEP de 2013

Les RdPs font remarquer que ce n'est pas acceptable d'avoir les comptes rendus aussi tardivement alors qu'ils doivent être écrits dans le mois suivant la réunion. De plus quand on relit ces comptes rendus on voit bien que les dossiers n'avancent pas et que les questions posées, les motions votées (toujours d'actualité) n'ont aucune réponse de l'administration. Les RdPs demandent à ce que les avis émis par le CTEP ainsi que les PV soient portés immédiatement à la connaissance des agents. L'administration est d'accord pour mettre immédiatement sur l'intranet de la DRHRS, à la rubrique dialogue social, les avis du CTEP et les textes votés sans attendre l'adoption du compte-rendu.

Point 2 : Examen des suites données aux questions traitées et aux avis émis lors des précédentes réunions

En examinant les suites données on constate que l'administration considère l'affaire terminée quand elle a transmis une motion aux ministères. On n'a aucun retour des ministères ni du président sur les motions qui lui sont destinées. Celui-ci s'engage à apporter une réponse écrite dans le futur. Les RdPs font remarquer que ce fonctionnement est méprisant pour les instances et qu'un jour l'administration se retrouvera sans interlocuteur et ce ne sera pas forcément un fait positif pour les personnels et pour la direction de l'établissement.

Point 3 : Astreintes / contraintes - information

La note de service déplacements et le marché voyage sont sortis il y a plus d'un an. La note sur les astreintes et sujétions (contraintes particulières de travail) qui devait suivre pour régler en particulier les problèmes des missions pour lesquelles la note déplacement n'est pas applicable n'est toujours pas prête pour être soumise à la discussion du CTEP. Les RdPs ont déjà fait part des grands principes qu'ils voulaient voir appliquer en particulier que tous les personnels soient susceptibles de bénéficier des compensations prévues au Règlement Intérieur (RI) sur le temps de travail (y compris financières) et qu'il n'y ait pas de travail « gratuit ». La note de service permettrait aussi d'homogénéiser les pratiques dans les divers centres. Au bout d'un an la DJA a fourni une note de principes qui reprend certes l'objectif de couvrir l'ensemble des personnels mais qui est très restrictive pour les sujétions par rapport à ce qui est prévu au RI. La discussion est reportée à la prochaine commission carrière (le 9 octobre 2014) où l'administration doit fournir une première version de la note de service. **Il est donc très important que les personnels fassent remonter aux RdPs les problèmes d'astreintes et de sujétions rencontrés dans les divers centres pour avoir une note de service prenant en compte toutes les conditions de travail dans l'établissement.**

Point 4 : Plan de formation et budget formation 2014 – avis

Le budget formation est en baisse de 27,5% ce qui est très préoccupant pour un organisme de recherche.

De plus il faut ajouter à cette baisse la suppression du remboursement des inscriptions en thèse (des doctorants et des permanents) et en HDR (des permanents) qui sont sur un autre budget. Les RdPs demandent le maintien de ce remboursement. Au total c'est 216 k€ d'économie sur le volet formation. La motion en annexe 1 a été votée à l'unanimité pour dénoncer ces baisses de budget. Le budget formation 2014 présenté par la direction a été rejeté par 9 voix sur 10 et une abstention « technique » pour ne pas avoir à convoquer à nouveau le CTEP (puisque aucune avancée ne serait proposée par l'administration). C'est la première fois hélas de toute l'histoire du Cemagref-Irstea !! Des priorités ont été affichées qui privilégient les efforts sur le management, la sécurité et la qualité. Par contre l'effort sur l'informatique scientifique est réduit. D'autre part le droit individuel à la formation n'est toujours pas mis en place.

Le président s'engage à ce que les demandes de formation aux logiciels scientifiques soient satisfaites.

La DRHRS reconnaît que la classification des formations pour une utilisation au titre du DIF a pris du retard et elle s'engage à ce que cela soit fait mais pas avant 2 ans compte tenu de l'enchaînement des plannings. L'évaluation des besoins de formation et leur classification selon les critères T1, T2, T3 se fera au cours des entretiens annuels en début d'année 2015 et la construction du plan de formation assemblera les données pour 2016.

Point 5 : Bilan social 2013 – débat

Une première mouture du Bilan Social (BS) 2013 a été présentée qui intègre certains éléments demandés par le nouvel arrêté ministériel. La version définitive sera présentée au CTEP de novembre. La discussion a porté sur les éléments du BS et pas sur le fond. Un groupe de travail administration-RdPs travaille sur les éléments à intégrer. Il est rappelé par les RdPs les principes généraux qu'ils veulent pour la présentation du BS : Disposer des chiffres pour les 3 dernières années, avoir les tableaux de chiffres et pas seulement les graphes, disposer d'information par centre quand c'est possible sans violer la confidentialité, disposer des informations (sur les mouvements de personnel notamment) par départements et TR, faire travailler les différents groupes de travail (Commission action sociale, commission carrière, CHSCT) pour fournir les indicateurs pertinents au BS.

Point 6 : Règlement intérieur SST - avis

Le secrétaire du CHSCT présent à la réunion a indiqué la genèse du document. Suite à une demande de l'inspecteur santé et sécurité il a été décidé de faire un RI SST. Ce document a été élaboré par un groupe de travail du CHSCT. C'est un texte opposable juridiquement aux agents. Il a été voté unanimement au CHSCT. Les RdPs déplorent l'absence de référence dans le RI au rôle du CHSCT et des RdPs. La DJA a répondu que ce n'est pas du ressort du RI mais d'un autre document existant (NS 2013 ORG 004) décrivant l'organisation en matière de santé et de sécurité au travail, qui décrit le rôle et les responsabilités des acteurs de la prévention. Les RdPs ont demandé que toutes les parties du RI relatives à divers aspects (temps de travail, SST, etc) soient regroupées et portées à la connaissance de tous les personnels et en particulier aux nouveaux arrivants ainsi qu'aux personnels précaires. Ils proposent aussi que la responsabilité de la hiérarchie soit mieux précisée. Le texte a été adopté à l'unanimité avec quelques amendements et précisions. Son entrée en vigueur est reportée au 1^{er} octobre 2014.

Point 7 : Réduction des mandats des instances au 31/12/2014 – avis

La représentativité des organisations syndicales au sein de toutes les instances (CT ministériel, CTEP, CTS, CAP, CCP non-titulaires) dans la fonction publique doit être évaluée au cours d'élections qui auront lieu le même jour (le 4 décembre 2014). Il faut donc raccourcir les mandats des RdPs qui courraient jusqu'en 2015. Les RdPs font remarquer la difficulté d'organiser ces différentes élections le même jour que se soit pour l'administration comme pour les syndicats. Cette réduction des mandats est rejetée par le CTEP à l'unanimité moins une abstention « technique ».

Point 8 : Politique de sites – information

Ce point a été abordé rapidement (hélas) en fin de séance.

La motion en annexe 2 de soutien à une élaboration autonome du schéma de centre de Nogent a été votée à l'unanimité des présents. Le Président considère que la demande des agents de Nogent n'est pas recevable. (*Circulez, y a rien à voir !*).

Le débat général sur les politiques de sites est reporté au CTEP du 21 octobre. Le Président donne cependant quelques informations sur le calendrier et sa vision des choses (*très lénifiante !*). Le calendrier est contraint pour les universités (statuts ComUEs¹ à rendre pour fin juillet), mais pas pour les EPST non « membres fondateurs » des ComUE (ce qui est le cas pour IRSTEA). En ce qui concerne l'IRSTEA, il s'agira de « contrats de partenariat » à bâtir localement avec les ComUE ou autres types de regroupements d'universités. Ces contrats de partenariat prévoiront des champs de coopération potentiels voire des « éléments de mutualisation » (ferme de calcul à Clermont, IST...).

Les contrats de sites s'appuieront sur un document de « trajectoire scientifique partagée ». Ces contrats engagent les universités envers l'Etat mais n'engagent pas les organismes nationaux, qui ont des contrats d'objectifs avec l'Etat. Ce qui est demandé aux organismes c'est de faire un bilan sur chaque site et montrer qu'on a contribué à cette « trajectoire scientifique partagée ». Cas particulier de Grenoble, qui fait partie de l'OSUG² et d'Aix qui pourrait en faire partie aussi.

Les RdP demandent à ce que ces contrats de partenariat, qui seront signés par le Président et non les DR, soient soumis aux CTS concernés et au CTEP. Le DJA admet que cela dépend de l'implication sur l'organisation des services, mais que notamment lorsqu'il est prévu des mutualisations de personnels, le contrat devra être soumis au CTEP. Les RdP se disent inquiets, avec la mise en place des politiques de « spécialisation intelligente » des régions conjuguée à l'étranglement budgétaire de l'Etablissement, des risques à venir de restructurations / mutualisations et d'inflexions lourdes

¹ ComUE = Communauté d'Université et d'Etablissements (« nouveaux PRES »)

² OSUG = Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble

d'activités. Le Président se dit plus inquiet sur la mission IGF / IGAENR³ sur la mutualisation des fonctions support par sites sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui est arrivée à son terme (mais il n'est pas certain que le rapport sera publié). L'objectif affiché dans la lettre de mission était : réduction de 10 % des fonctions support.

L'administration s'engage à fournir : le contrat de partenariat de Clermont-Ferrand et la lettre de mission « mutualisation des fonctions support ».

Les points 9 et 10 n'ont pas été abordés faute de temps.

Les RdPs soulignent qu'ils avaient alerté en début d'année sur la nécessité de ne pas prévoir des ordres du jour « olympiques » pour les CTEP sachant qu'une bonne partie des représentants doivent retourner le soir en province. C'est aussi la conséquence des retards qui s'accumulent sur les dossiers, qui se retrouvent reportés de CTEP en CTEP.

Les RdP avertissent que même si le bilan est reporté à l'automne, il ne faut pas attendre jusque-là pour remédier aux dysfonctionnements du système GLOBEO. La direction rétorque qu'elle a peu de signalements de cas précis de dysfonctionnement sur l'adresse mél dédiée et que la plupart du temps les difficultés viennent d'une mauvaise application de la procédure en interne... (*A bon entendeur...*)

Point 11 : Perspectives de recrutement second semestre 2014 (dont ratios pro/pro) - débat

Ce point a été discuté juste avant le point 4 pour être certain de pouvoir le traiter durant la séance.

Les ratios de promus/promouvables dans les corps d'ingénieurs et de techniciens de la Recherche ont tout d'abord été examinés. L'administration propose 31 possibilités alors que l'an dernier on en avait eu 39 soit une baisse de 25%. Les RdPs ont défendu la position qui est que les personnels doivent pouvoir dérouler leur carrière sans blocage dans leur corps. Un ratio moyen de 25% permet de promouvoir l'ensemble des personnes promovables en 4 ans. Ils demandent que l'accès aux grades de fin de corps tels que IR0, IE0 soient raisonnés pour permettre l'accès à un plus grand nombre d'agents. Ils ont également demandé que compte tenu du grand nombre d'IE2 promovables (30% des personnes présentes dans le grade) le nombre de promotion en IE1 soit majoré (demande refusée). Ils ont demandé que pour la catégorie C les changements de grade s'effectuent dès que les agents remplissent les conditions et souligné « l'usine à gaz » des règles en vigueur dans le corps des TR notamment, pour le gain de quelques points d'indice par les agents.

Finalement l'administration accepte 4 nouvelles possibilités de promotion dans les grades d'IR0 (+1), d'IE0 (+1) et d'AJTP1 (+2). L'ensemble des possibilités est distribué comme indiqué dans le tableau suivant :

³ IGF = Inspection Générale des Finances, IGAENR = Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche.

| Promotion de grade | Hypothèse NB agents promouvables au 31 12 2013 | Nb de promotions prononcées au titre de 2014 | Hypothèse NB agents promouvables au 31 12 2014 | PROPOSITION Nb de promotions à prononcer au titre de 2015 | visa CTEP | attente RdP | motivation |
|--------------------|--|--|--|---|-----------|-------------|--|
| ->IR0 (SP) | 52 | 0 | 53 | 2 | 3 | 3 | aller vers 10% du corps ; il y a 7 IR0 sur 107 IR |
| IR2->IR1 | 37 | 7 | 32 | 5 | 5 | 8 | 25% = 32 en 4 ans |
| IE1->IE0 | 8 | 2 | 6 | 1 ou 2 | 2 | 2 | aller vers 10% du corps ; il y a 12 IE0 sur 170 agents |
| IE2->IE1 | 36 | 7 | 37 | 6 | 6 | 9 | 25% = 37 en 4 ans |
| TRS->TRE | 19 | 2 | 22 | 1 | 1 | 5 | 25% = 22 en 4 ans |
| TRS->TRE (SP) | 22 | 2 | 22 | 2 | 2 | 3 | 1/3 du total des promos en TRE (LA+EP) |
| TRN->TRS | 28 | 9 | 37 | 7 | 7 | 9 | 25% = 37 en 4 ans |
| TRN->TRS (SP) | 82 | 4 | 73 | 4 | 4 | 5 | 1/3 du total des promos en TRS (LA+EP) |
| AJTP2 ->AJTP1 | 24 | 5 | 9 | 3 | 5 | 5 | 50% des agents promouvables |
| AJT1 -> AJTP2 | 1 | 1 | 0 | | 0 | 0 | tous les promouvables (lorsqu'il y en a) |
| Total | 309 | 39 | 291 | 31 ou 32 | 35 | 49 | |

Les RdPs ont une nouvelle fois demandé l'annulation de la mesure visant au report des promotions au premier avril 2014 pour les changements de grade et de corps effectués au titre de 2014, et la nomination rétroactive au premier janvier de tous les agents concernés. Cette demande a été une nouvelle fois refusée.

Pour les corps de chercheurs, les RdPs ont rappelé que même si la règle des ratios ne s'applique pas dans les textes, les avancées obtenues les années précédentes étaient :

- Que les DR0 ont également la possibilité de bénéficier d'un avancement sur le 2^{ème} échelon et donc qu'il ne faut pas oublier de les proposer.
- Qu'il était possible de nommer 4 DR0 (2 sur chaque échelon) dès lors que le nombre des DR1 était maintenu à 20.
- Que la direction s'est engagée à promouvoir tous les CR2 en CR1 sans retard, dès lors qu'ils remplissent la double condition des 4 ans passés dans le grade –condition imposée par le statut- et l'avis favorable de l'instance spéciale d'évaluation.

Le président présente **les perspectives de recrutement et les arbitrages qui ont été faits pour le second semestre 2014**. Pour l'instant une gestion prudentielle est appliquée pour être certain de pouvoir payer les personnels jusqu'à la fin de l'année. Il a été demandé aux 3 départements de prévoir une liste courte de 14 postes qui « au mieux » seraient recrutés début 2015.

Le président et la DRHRS précisent qu'il ne s'agit que d'une hypothèse qui ne pourra être mise en œuvre que si la masse salariale évolue favorablement. Pour l'instant on n'a pas connaissance des lettres de cadrage pour le budget 2015 des ministères mais la subvention de l'Etat pourrait être réduite de 2%. Si cette baisse des crédits est confirmée il sera difficile de recruter en 2015 car le nombre de départs prévus ne compensera pas la hausse de la masse salariale, due en particulier au GVT (« Glissement Vieillesse Technicité » = coût des avancements et promotions). Donc il pourrait ne pas y avoir de deuxième vague de recrutement ni en 2014, ni en 2015, après les 14 postes déjà actés (postes très majoritairement en appui à la recherche). Question des RdP : pourquoi alors avoir annoncé une deuxième campagne de recrutement en 2014, manifestation fictive ?! Pas de réponse...

Le président dit avoir fait le tour des ministères et des rapporteurs du budget au Sénat et à l'Assemblée Nationale pour plaider la situation de l'institut.

Les RdPs s'élèvent contre cette situation créée par l'insuffisance des dotations budgétaires des ministères mais aussi contre l'utilisation que fait la direction de ces dotations. Ils protestent contre le détournement des postes de titulaires Recherche et de la masse salariale limitative pour recruter des CDDs (en violation de la loi et qui plus est avec des rémunérations plus élevées que les titulaires de même niveau !), et contre l'intention annoncée en commission carrières d'accueillir en

détachement des agents d'autres secteurs de la Fonction Publique en leur déroulant le « tapis rouge » (PPRS majorée de 300 ou 400 %, attribution d'ISFIC...) au mépris des agents en poste. Une motion sur la politique d'accueil (voir annexe 3) est lue en séance et votée à l'unanimité.

Ce CTEP était le dernier de notre collègue Jean-Louis Vigneau, représentant du personnel CGT. L'ensemble du CTEP a tenu à saluer le travail accompli toutes ces années par Jean-Louis en tant que RdP au Cemagref puis à IRSTEA et lui souhaite une heureuse retraite...

Les représentants du personnel présents à cette réunion du 3 juin du CTEP sont à votre disposition pour toute information complémentaire :

RdP SUD-Recherche-EPST :

Mikael Alain (Clermont)
Marie-B. Albert (Antony)
Jean-Pierre Baume (Montpellier)
Monique Bouchaud (Clermont)
Jean-Marc Le Bars (Antony-DG)
Vincent Louveau (Rennes)
Julien Tournebize (Antony)
Bernard Vincent (Antony)

RdP FO :

Frédéric Berger (Grenoble)
François Trinquet (Antony)
Françoise Vernier (Bordeaux)

RdP CGT :

Myriam Chanet (Clermont)
Jean-Louis Vigneau (Montpellier)

ANNEXE 1

Réunion du CTEP de l'IRSTEA du 3 juin 2014

Point « Plan de formation et budget formation 2014 » : budget

*Motion de l'intersyndicale SUD-Recherche-EPST / FO / CGT de l'IRSTEA
A l'attention du Président de l'IRSTEA*

Le CTEP dénonce la baisse de 27,5 % du budget formation de l'Etablissement en 2014. Il considère que dans un EPST la formation devrait faire partie des priorités.

Il demande à ce que le budget formation soit rétabli lors du vote du prochain Budget Rectificatif au CA.

Il demande également le maintien de la prise en charge par l'Etablissement des frais d'inscription en thèse, pour tous les doctorants salariés de l'Etablissement, fonctionnaires ou en CDD ainsi que des frais d'inscription en HDR.

Motion adoptée par le CTEP, à l'unanimité des représentants du personnel

Réunion du CTEP de l'IRSTEA du 3 juin 2014

Point « Politique de sites » : Schéma de centre Nogent-sur-Vernisson

*Motion de l'intersyndicale SUD-Recherche-EPST / FO / CGT de l'IRSTEA
A l'attention du Président de l'IRSTEA*

Le CTEP de l'IRSTEA appuie la pétition signée par la quasi-totalité des agents de Nogent-sur-Vernisson (48 signatures), adressée le 3 avril 2014 au Président de l'IRSTEA par les représentants du personnel au CTS. Cf. lettre annexée.

Le CTEP vous demande de faire droit à leur légitime exigence de pouvoir élaborer un schéma de centre dissocié de celui d'Antony. Le groupement de Nogent n'est pas un sous-centre de l'IRSTEA.

Cette motion est adoptée par le CTEP, à l'unanimité des représentants du personnel

Réunion du CTEP de l'IRSTEA du 3 juin 2014

Point « perspectives de recrutement 2014 » : politique d'accueil

*Motion de l'intersyndicale SUD-Recherche-EPST / FO / CGT de l'IRSTEA
A l'attention du Président de l'IRSTEA et des ministres en charge de la Recherche, de l'Agriculture et de
l'Ecologie*

Le CTEP considère que les fonctionnaires qui postulent pour être accueillis en détachement sur un emploi de l'Etablissement, doivent être rémunérés, à niveau statutaire équivalent, sur les mêmes bases que les membres des corps de fonctionnaires correspondants en poste à l'IRSTEA. Il rappelle son opposition aux politiques d'individualisation des rémunérations. Il s'oppose donc formellement à ce que des compléments de rémunération – par le biais notamment de sur-modulation indécente de la PPRS détournée de son objet - puissent être promis à ces candidats pour le maintien de leur rémunération antérieure ou à toute autre négociation de gré à gré entre l'Etablissement et eux.

Il rappelle également son opposition totale au détournement de postes de titulaires Recherche et de masse salariale du P187 pour recruter des CDD ou accueillir des personnes en PNA.

Ces pratiques sont d'autant plus insupportables en période de restrictions sur la masse salariale où les personnels en poste, qui triment depuis des années au service de l'Etablissement, voient leur pouvoir d'achat et leurs perspectives de carrière stagner ou décroître.

Motion adoptée par le CTEP, à l'unanimité des représentants du personnel